

Mieux vaut écraser quatre féministes que refuser de servir des juifs



Strasbourg, le 7 janvier dernier :

Vers 21h, un livreur *Deliveroo* se présente dans un restaurant de la ville. « *C'est quoi, votre spécialité ?* » s'enquiert-il à l'accueil. On lui répond qu'il s'agit d'un restaurant casher. « *Je ne sers pas les juifs* » assène alors le livreur, qui tend son portable en disant : « *Voilà, c'est annulé* ». Quelques minutes plus tard, la même scène se déroule dans un autre restaurant casher de l'agglomération. [L'enquête montrera qu'il s'agit du même individu.](#)

Les deux restaurateurs ont porté plainte, de conserve avec le **Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVA)** et le **Consistoire israélite du Bas-Rhin**.

On dit que la police est submergée. Pas du tout, puisqu'en l'occurrence, l'enquête, menée tambour battant par la sûreté départementale du Bas-Rhin, aboutit dès le surlendemain à l'arrestation du sauvageon.

On dit que la justice est lente. Pas du tout, puisqu'en l'occurrence, moins d'une semaine après les faits, notre homme est jugé. Il sera condamné à quatre mois de prison ferme.

On dit que le pouvoir politique n'est pas à la hauteur dans la lutte qu'il conviendrait de mener contre la délinquance et la criminalité qui pourrissent la vie quotidienne des Français. Pas du tout, puisqu'en l'occurrence, le 14 janvier dernier, soit une semaine tout rond après la commission du délit et quelques jours après la condamnation du trublion, **le ministre de l'Intérieur Moussa Darmanin annonce dans un tweet : « J'ai pris la décision de faire expulser du territoire national le « livreur » de repas qui, dans le Bas-Rhin, avait déclaré ne pas vouloir effectuer de livraisons auprès des clients juifs (...) »**

Ce que, par parenthèse, ne dit pas Sidi Moussa, c'est que le « livreur » en question est un **clandestin algérien** qui, **sous le statut d'auto-entrepreneur**, travaille en partenariat avec l'entreprise *Deliveroo*. Un clandestin auto-entrepreneur ? Tiens-donc ! Les services de l'Etat n'ont ainsi rien trouvé d'anormal à **accorder le statut d'auto-entrepreneur à un étranger entré illégalement sur le territoire national...** Gageons qu'aucune enquête interne ne sera diligentée pour connaître l'origine de ce dysfonctionnement.

Montpellier, le 25 août 2020 :

Vers 23 h, près du CHU Lapeyronie, quatre militantes féministes d'une vingtaine d'années sont en train de coller des affiches pour protester contre les violences faites aux femmes, lorsqu'un automobiliste s'arrête à leur hauteur. « **Très vite, il a commencé à nous insulter, menaçant de nous violer** », relate l'une des militantes.

Finalement, l'homme repart, mais revient quelques minutes plus tard, toujours au volant de sa voiture. Il prend la voie de circulation à contresens, monte sur le trottoir et fonce sur les quatre jeunes femmes, **percutant violemment trois d'entre elles**.

Pour les quatre militantes, l'intention meurtrière de l'individu ne fait aucun doute. « **Elles ont frôlé la mort** »

commente France Bleu Montpellier. « **Je pensais que mes amies étaient mortes ou qu'elles n'avaient plus de jambes** » se souvient Thaïs, la jeune femme qui a miraculeusement échappé au choc.

Alors que la police a eu immédiatement à sa disposition le numéro d'immatriculation du véhicule, relevé par la « miraculée », ce n'est qu'un mois plus tard que l'homme – **Samir B., 28 ans, 10 condamnations à son casier judiciaire** – est appréhendé à son domicile. Et ce n'est que le 13 janvier dernier, soit près de quatre mois après son arrestation, qu'il sera jugé.

La justice a condamné Samir B. à quatre ans et demi de prison, ce qui n'est quand même **pas très cher payé pour une quadruple tentative d'homicide volontaire**. Laquelle n'a même pas été retenue contre le prévenu : **malgré la gravité des faits, Samir B. n'était jugé qu'en correctionnel**... Il sera vraisemblablement libéré dans deux ans, et ne fera sans doute que les quelques mois de la préventive si, en appel, son avocat parvient à attendrir les juges sur le passé difficile – forcément difficile – de son client.

Quant à Moussa, silence radio. Pas le moindre tweet pour annoncer qu'il avait pris la décision de faire expulser Samir B. du territoire national une fois sa peine purgée. Un oubli ? A moins que les trois victimes ne soient pas toutes au goût du ministre... :



On remarquera qu'à Strasbourg, pour abominable – forcément abominable – que soit le délit, il n'y a quand même pas eu mort d'homme. En revanche, à Montpellier, il y a bien eu tentative d'assassinat de quatre personnes, quoi qu'en disent les juges. Nonobstant les séquelles traumatiques que laissera le choc.

Mais, comme aurait dit le Divin Marquis : « Féministes, encore un effort si vous voulez être un vrai lobby de la République »

Henri Dubost